

Voici ce qui a été présenté lors de la séance du conseil d'administration du mercredi 10 mars 2021

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du conseil d'administration (CA), M. André Poirier, a ouvert la séance publique du 10 mars 2021. Il a rappelé que cette séance sera disponible au public en rediffusion dès le 11 mars 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un appel est fait au public qui peut envoyer ses questions jusqu'à 15 h le jour de la séance par un formulaire disponible sur le site Internet Santé Laurentides.

Le 10 mars 2021, une seule question avait été acheminée par Aimée Turcotte, représentant le syndicat APTS Laurentides :

Compte tenu que le conseil d'administration est une instance qui se veut démocratique, donc qui devrait favoriser l'implication et l'interaction avec la population qu'il représente, à quand est prévu le retour des séances du CA en direct avec possibilité d'interactions avec les personnes qui y assistent?

Madame Rosemonde Landry, PDG du CISSS des Laurentides et secrétaire du CA, a répondu directement à cette question lors de la séance.

Depuis le début de la pandémie, les séances du conseil d'administration ont été diffusées en direct. Cependant, la mise en place d'un couvre-feu empêche pour le moment de maintenir ces diffusions qui demandent la mobilisation de différents employés dans les locaux du CISSS, et ce, après le couvre-feu.

Néanmoins, afin de nous assurer de la plus grande transparence concernant les discussions et décisions prises par le conseil d'administration, les séances sont disponibles en rediffusion dès le lendemain. Les citoyens continuent également de pouvoir transmettre leurs questions aux membres du CA, et ce, à l'aide du formulaire. Le conseil répond à ces questions lors de la séance et les réponses peuvent donc être entendues lors de l'écoute en différé.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE

Madame Rosemonde Landry a profité de ce point à l'ordre du jour pour dresser un bref portrait de la pandémie actuelle de la COVID-19 dans les Laurentides. Le nombre de personnes infectées par le virus dans la région est en surveillance continue, surtout après la présence de nouveaux variants.

La vaccination contre la COVID-19 est également une priorité pour le CISSS des Laurentides. L'établissement suit l'ordonnancement du MSSS pour la vaccination des groupes prioritaires.

On note d'ailleurs une accélération de la prise de rendez-vous, un phénomène rendu possible puisque le CISSS devrait recevoir des quantités plus grandes de vaccins. Lorsqu'ils seront en mesure de fonctionner à plein régime, les huit sites de vaccination dans les Laurentides pourront vacciner 14 000 usagers par jour.

Madame Landry a également profité de ce point à l'ordre du jour pour souligner la Journée commémorative aux victimes de la COVID-19 qui a été fixée au 11 mars 2021. Les drapeaux de l'établissement seront alors mis en berne et le CISSS des Laurentides, à l'instar du reste du Québec, a observera une minute de silence à 13 h pour rendre hommage aux victimes de la pandémie.

Finalement, Mme Landry a tenu à souligner que le CISSS des Laurentides est maintenant certifié Entreprise en santé par le Bureau de normalisation du Québec.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET CLINIQUES

Démission d'un membre du conseil d'administration (membre indépendant)

Madame Diane Arcand, membre indépendant (compétence en gouvernance et éthique) a transmis un avis de démission au président du conseil d'administration le 18 février 2021. Mme Arcand, qui est infirmière de profession, est allée prêter main-forte à l'effort de vaccination contre la COVID-19, ce qu'elle ne peut faire en tant que membre du conseil d'administration.

En conformité avec la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et le Règlement sur la régie interne du conseil d'administration, la démission de Mme Arcand devient effective à compter de son acceptation par le conseil d'administration.

Le CA mandate donc la présidente-directrice générale pour effectuer les démarches requises auprès du ministre de la Santé et des Services sociaux pour pourvoir le poste de membre indépendant qui devient vacant et tient à souligner l'engagement de Mme Arcand auprès des usagers des Laurentides.

Avis d'élection et nomination d'un président d'élection pour les élections du comité régional sur les services pharmaceutiques

Le mandat des membres du présent comité régional sur les services pharmaceutiques (CRSP) est arrivé à échéance; le comité a donc fait une demande formelle au conseil d'administration du CISSS des Laurentides d'enclencher un processus d'élection. Six pharmaciens devront être élus. Deux représentants de chacune des catégories de pharmaciens exerçant dans la région (pharmaciens d'établissement, salariés ou propriétaire) siégeront au nouvel exécutif.

Madame Myriam Sabourin, adjointe à la présidente-directrice générale, a donc été nommée à titre de présidente d'élection. Elle sera secondée par Camille Harrigan, spécialiste en procédés administratifs, comme présidente d'élection adjointe.

Convention de cession - centres de prélèvement hors centres hospitaliers

En 2017, le CISSS des Laurentides a procédé à la cession de ses laboratoires et centres de prélèvement dans le cadre de la création d'OPTILAB-LLL (Lanaudière-Laurentides-Laval). Une convention de cession d'exploitation d'activités concernant les laboratoires incluant les centres de prélèvement est alors intervenue entre le CISSS des Laurentides et le CISSS de Laval.

À la suite de ce transfert, et faisant face à différents enjeux, les PDG des installations des CISSS de Laval, Laurentides et Lanaudière ont entamé des discussions en 2019 afin de rapatrier dans leur région respective les centres de prélèvement localisés à l'extérieur des centres hospitaliers et ainsi refléter la même réalité que le reste de la province.

Des discussions entre les différentes directions et les syndicats pour s'entendre sur les différents aspects reliés à ce changement ont eu lieu. La date visée pour le rapatriement des centres de prélèvement hors centres hospitaliers est le 1^{er} avril 2021.

Ainsi, les centres de prélèvement suivants seront transférés vers la Direction des services multidisciplinaires, de l'enseignement et de la recherche du CISSS des Laurentides :

- ◆ Centre de prélèvement de Saint-Eustache
- ◆ Centre de prélèvement de Thérèse-De Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines
- ◆ Centre de prélèvement de Saint-Jérôme
- ◆ Centre de prélèvement de Pays-d'en-Haut (Saint-Sauveur)
- ◆ Centre de prélèvement de Sainte-Agathe-des-Monts et Vendée (Amherst)
- ◆ Centre de prélèvement de Mont-Tremblant

Il est important de noter que ce changement n'affectera en rien les services offerts à la population

Politique de désignation toponymique des biens du CISSS des Laurentides

À la création du CISSS des Laurentides en 2015, l'établissement ne s'était doté d'aucune politique de désignation toponymique de ses biens. Certaines demandes, reçues à la Direction générale, ont amené notre établissement à adopter une politique de désignation toponymique des biens du CISSS qui s'accompagne d'une procédure de désignation et d'un formulaire normalisé.

La politique permettra à l'établissement d'établir les balises qui serviront à doter d'une désignation officielle les biens appartenant au CISSS des Laurentides, soit un immeuble, une installation, un terrain ou une parcelle de celui-ci, un local, une salle, un espace commun, etc. C'est le conseil d'administration qui aura la responsabilité finale d'approuver et de recommander au MSSS les désignations toponymiques des biens du CISSS des Laurentides.

Politique de gestion intégrée de la prévention, présence et qualité de vie au travail

La Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques a révisé la politique de gestion intégrée de la prévention, présence et qualité de vie au travail qui doit être réévaluée aux trois ans.

Dans le cadre de ce renouvellement, la politique a aussi été révisée afin de correspondre aux normes de *Branchés santé* puisque le CISSS des Laurentides a récemment obtenu la certification Entreprise en santé. Cette nouvelle réalisation fait de notre organisation un milieu de travail reconnu pour favoriser les bonnes habitudes de vie, les bonnes pratiques de gestion, l'équilibre travail-vie personnelle ainsi que les environnements de travail positifs.

Politique relative à la gestion des éclosions dans les établissements de soins du CISSS des Laurentides

Avant la création du CISSS, chaque centre d'activité avait une politique ou des procédures de gestion d'éclosions locales. Le CISSS des Laurentides devait donc se doter d'une politique uniformisée encadrant la prévention et le contrôle des infections (PCI) en situation d'éclosion, et ce, dans toutes ses installations.

Cette nouvelle politique permet d'identifier les rôles et responsabilités de toutes les parties prenantes d'une éclosion et d'identifier les acteurs qui doivent participer à la mise en place d'un comité de gestion d'éclosion.

La politique du CISSS s'appuie sur le processus d'investigation et de contrôle des éclosions présenté dans le *Cadre de référence sur la prévention et le contrôle des infections nosocomiales*, publié à l'intention des établissements de santé du Québec en 2017. Elle est également conforme aux normes exigées par Agrément Canada, qui avait recommandé l'adoption d'une pareille politique.

Avis du conseil multidisciplinaire concernant la formation de groupe au CISSS des Laurentides

En février 2018, une équipe de professionnels a transmis des préoccupations cliniques en lien avec la modification d'une offre de service visant principalement la diminution des listes d'attente. Cette nouvelle offre de service s'appuyait principalement sur des interventions ou des formations aux usagers en groupe. Les inquiétudes se basaient sur le fait que la nouvelle offre de service ne tenait pas compte des besoins thérapeutiques de tous les types de clientèles.

Le comité exécutif du conseil multidisciplinaire (CM) a donc été interpellé pour formuler un avis sur l'utilisation des groupes dans la dispensation des services. Dans le cadre de son mandat, le CM a, en effet, la responsabilité d'émettre des avis sur l'organisation, la distribution et l'intégration des services sur le territoire et sur la planification de la main-d'œuvre, sur certaines questions relatives à l'accessibilité et à la coordination des services dans la région ainsi que sur les approches novatrices de services et leur incidence sur la santé et le bien-être de la population.

Le CM présente donc au conseil d'administration un avis favorable, mais *conditionnel* sur l'utilisation des groupes comme modalité d'évaluation, de traitement ou de formation. En effet, le comité a noté que cette approche ne peut être utilisée de façon unilatérale. Il recommande donc que chaque usager considéré pour ce type d'initiative subisse une évaluation pour s'assurer que le groupe est un environnement adapté à la dispensation des soins et services à cet usager.

De plus, le comité recommande que les intervenants qui animent et font la gestion de groupes d'usagers reçoivent de la formation spécifique à ce genre d'interventions cliniques. Le comité compte remettre le document aux pratiques professionnelles des directions des soins infirmiers ainsi que des services multidisciplinaires qui pourront travailler de concert avec le CM afin de soutenir les professionnels dans le cadre de cette pratique.

LES FONDATIONS

Les six fondations à mission hospitalière et santé œuvrant au profit du CISSS des Laurentides se sont présentées aux administrateurs du conseil d'administration à l'aide d'une courte vidéo. Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'une campagne de sollicitation auprès du personnel de l'établissement qui débutera le 1^{er} avril 2021. C'était également le souhait des fondations que chacune d'entre elles soit mieux connue des administrateurs qui sont des partenaires indispensables à l'amélioration des soins et des services dans les Laurentides.

**POUR EN SAVOIR PLUS SUR LES SÉANCES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CISSS
DES LAURENTIDES, VISITEZ LE SITE SANTÉ
LAURENTIDES.**